

Monsieur Denis Bouad
Maire de Blauzac
Conseiller Général du Gard

à

Monsieur Henri Simonet
Président de l'association Uzège – Pont du Gard Durable

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité interroger les candidats aux élections cantonales sur la question des périmètres intercommunaux.

Avant d'aborder le fond du dossier, je me permettrai d'effectuer un bref historique. D'abord pour vous rappeler l'origine du débat sur la question des périmètres intercommunaux en Uzège - Pont du Gard. Il s'agit de l'étude que j'ai menée en 2009 sous l'égide du Pays Uzège – Pont du Gard. Elle envisageait 3 scénarii :

- deux communautés de commune à l'échelle du Pays et du SCOT,
- une communauté de communes unique,
- une communauté d'agglomération en s'alliant avec Beaucaire – Terre d'Argence.

Cette étude très détaillée sur les plans juridiques et financiers a permis de lancer le débat, concurrentement à la sortie du rapport Balladur opportunément titré "il est temps de décider".

La CCU a repris les conclusions à son compte et a proposé aux autres collectivités publiques du Pays de poursuivre la réflexion. La CCU, la communauté du Grand Lussan et les 7 communes isolées du canton de ST Chaptas ont constitué une Entente Intercommunale pour faire aboutir la fusion/extension. Le préfet, considérant la pertinence du projet, a arrêté le projet de périmètre et les conseils municipaux et communautaires ont été consultés au printemps 2010. C'est ainsi que les deux conseils communautaires et 27 conseils municipaux sur 31 ont délibéré favorablement sur le projet de périmètre le plus souvent à l'unanimité. Au regard de la réforme territoriale le préfet a sursis à statuer.

Sur le fond les choses sont claires.

- Soit l'on considère que l' Uzège ne constitue pas une entité propre au sein du département du Gard, que le Pays et le SCOT n'ont pas de légitimité, et que l'on est partie intégrante d'une logique de métropolisation autour de l'agglomération nîmoise. Il faut alors assumer ses position en matière de logement, de fiscalité locale et de transport, mais aussi de financer les lourds investissements urbains dont nous ne profiterons qu'à la marge.
- Soit l'on considère que l' Uzège constitue le poumon vert du Gard, au centre des 4 agglomérations qui nous entourent, et que ses habitants sont naturellement tournés vers la ville-centre Uzès. C'est le sens de mon engagement au sein du Pays depuis 10 ans. C'est aussi et surtout le sens de la cohérence territoriale :
 - Un même bassin de vie au sens de l'Insee, celui d'Uzès.
 - Un même territoire de projet couvert par le Pays et le SCOT de l' Uzège –

Pont du Gard, dont je n'oublie pas qu'il a été approuvé à l'unanimité des communes.

- Une identité rurale, celle de l' Uzège, dont Uzès est la capitale historique administrative et économique. Il suffit de regarder la carte du diocèse d'Uzès sous l'Ancien Régime, et notamment le doyenné d'Uzès, pour constater les permanences historiques.
- L'opportunité de choisir librement l'échelle territoriale de coopération plutôt que de se la voir imposer.

Pour appuyer mes propos je vous invite à consulter la rubrique réforme territoriale de la DDTM du Gard : http://www.gard.equipement-agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=147. Vous verrez que l'ensemble des données statistiques concourent à un seul constat : oui l' Uzège est une entité propre de nature urbaine et rurale. Soutenir le rattachement à une agglomération revient à nier l'histoire, la géographie, les paysages mais aussi à trahir les uzètiens et uzègeois.

L'avantage de la réforme territoriale en matière d'intercommunalité est d'obliger les uns et les autres à prendre position. Il n'est plus question de tergiverser, les conseils municipaux devront se prononcer entre mai et juillet 2011 sur le schéma départemental proposé par le préfet.

A la place qui est la votre, je vous remercie de contribuer à ce débat, et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Cordialement

Denis Bouad